



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pollution de l'air et covid-19

Question écrite n° 28958

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur la pollution aux particules fines liée aux épandages agricoles. L'association Respire avait déposé un référé devant le Conseil d'État demandant des mesures contre la pollution de l'air d'origine agricole, qui contribue à l'aggravation de la pandémie de covid-19. Plusieurs études montrent que cette pollution peut aggraver l'épidémie, même en-dessous des seuils légaux. Si le Conseil d'État a rejeté cette requête, il invite à « faire preuve d'une vigilance particulière dans le contexte actuel d'état d'urgence sanitaire, en veillant à ce que soient prises, au besoin préventivement en cas de menace avérée de franchissement des seuils, des mesures propres à éviter la survenue ou au moins à réduire la durée des épisodes de franchissement des seuils, notamment en limitant les pratiques agricoles polluantes, l'activité agricole demeurant, en raison de la très forte diminution des pollutions liées à l'industrie et aux transports, la principale source d'origine humaine d'émission de particules avec celle provenant du secteur résidentiel, à plus forte raison dans la période actuelle d'épandage. ». Face aux risques et à la crise sanitaire sans précédent liée à l'épidémie de covid-19, elle lui demande ce qui sera concrètement mis en œuvre pour améliorer la qualité de l'air.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28958

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3113

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)